



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 087-278708516-20240312-20240312_B04-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 12 MARS 2024

20240312_B04 - RILHAC RANCON – Allée Pierre Mazière – Acquisition de 3 maisons individuelles en l'état futur d'achèvement (VEFA) – Avis du Domaine

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 16 heures 30 dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges, et en visio-conférence via l'outil Teams.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Messieurs Jean-Luc BONNET, Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absente excusée :

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu la délibération du Bureau du 26 avril 2023 autorisant la poursuite des démarches visant à l'acquisition en l'état de futur achèvement (VEFA) de 3 maisons individuelles situées allée Pierre Mazière à Rilhac Rancon sur la parcelle cadastrée AN n°253 auprès de la société Maisons Tradi-Pierre,

Considérant les conditions de cette autorisation délivrée pour un prix maximum de 1850 € HT/m² habitable, soit 512 500 € HT, sous réserve d'obtention des agréments de l'Etat pour la réalisation de logements sociaux avant signature de l'acte authentique d'acquisition, sous réserve de l'avis conforme du Domaine, sous réserve de la conformité des engagements du promoteur aux attendus techniques de Limoges habitat, sous réserve de la résolution de la question du ramassage des ordures ménagères,

Considérant le prix de vente d'un montant de 546 250.00 € HT, soit 2029 €/m² habitables, indiqué par le vendeur,

Considérant l'avis rendu par le service du Domaine,

Considérant l'opportunité de développement de l'offre locative de Limoges habitat, compte-tenu de la forte demande en matière de maison individuelle à la location et de la localisation dans Rilhac Rancon, Commune déficitaire en logements sociaux au regard de la loi SRU et des objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Prend acte de l'avis du Domaine,
- Autorise la signature des actes d'acquisition pour un montant de 546 250,00 € HT, soit 2029 €/m² habitable, sous réserve d'obtention des agréments de l'ANRU pour la réalisation de logements sociaux avant signature de l'acte authentique d'acquisition, sous réserve de l'obtention du permis de construire par le promoteur et sous réserve de la résolution de la question du ramassage des ordures ménagères allée Pierre Mazière ou du permis de construire purgé ;
- Autorise la signature de tous les actes et documents afférents à cette opération ainsi que l'engagement des dépenses correspondantes.

Formalités de publicité effectuées

le **19 MARS 2024**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **19 MARS 2024**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

